AFFAIRE : [redacted]

SAISIE IMMOBILIÈRE

DIRE

L'an deux mille vingt-six et le _____,

Au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de Mont-de-Marsan et par-devant nous, Greffier,

CABINET AQUI'LEX
Maitre Roxane PRADINES
Avocat au barreau de Mont-de-Marsan
12 boulevard jean Lacoste
40000 MONT-DE-MARSAN

Poursuivant la présente vente ;

LAQUELLE A DIT QUE :

Pour compléter le Cahier des Conditions de Vente, il est ci-après donné copie de :

- Procès-verbal descriptif

Et Maître PRADINES, Avocat, a signé avec Nous, Greffier, sous toutes réserves.


FACE ANNULEE

SELARL
MAURY Virginie
Domaine de Julie
19 Imp Honoré de Balzac- BP 11
40201 MIMIZAN CEDEX
Tél : 05.58.09.03.48

huissier.mimizan@gmail.com
Paiement CB sécurisé sur
www.huissier-selarlmaury.fr

ACTE D'HUISSIER DE JUSTICE
EXPEDITION

PROCES VERBAL DE DESCRIPTION DES LIEUX

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX et le DIX SEPT FEVRIER à 14h00

Je, Maître Virginie MAURY, Commissaire de Justice associée au sein de la SELARL MAURY Virginie au capital de 100000 euros, société titulaire d'un Office d'huissier de Justice près le Tribunal de Grande Instance de MONT DE MARSAN, dont le siège social est sis Domaine de Julie, 19 Impasse Honoré de Balzac, 40200 MIMIZAN soussignée,

A :

Monsieur BOUSSOUGOUTH Marlon, Rémy
né le 20 décembre 1996 à BORDEAUX
Résidence la Fôret, Rue du Camp d'Argent
Bâtiment D n°81 étage 3
40200 MIMIZAN PLAGE
Où étant et parlant à comme il est dit en fin d'acte

A LA DEMANDE DE

SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DE L'IMMEUBLE "FORET SUD", dont le siège social est situé Rue du Camp d'Argent 40200 MIMIZAN, représenté par son syndic en exercice l'AGENCE DE LA COTE D'ARGENT, SARL au Capital de 151.800,00 euros, dont le siège social est situé 12 rue Brémontier 40200 MIMIZAN, agissant poursuites et diligences de son représentant légal , domicilié en cette qualité audit siège social

Élisant domicile en mon étude,

Ayant pour avocat constitué Maître ayant pour avocat constitué le Maître PRADINES Roxane du Cabinet AQUILEX, Avocat au Barreau de MONT DE MARSAN, 12 boulevard Jean Lacoste à MONT DE MARSAN (40000) , avocat au barreau de

Et pour avocat plaidant, Maître ORZONI Adèle, Avocat associé de BJA au barreau de PARIS, 2 rue Louis David, 75116 PARIS demeurant à , laquelle constitution emporte élection de domicile en son cabinet.

AGISSANT A L'ENCONTRE DE

Monsieur BOUSSOUGOUTH Marlon, Rémy
né le 20 décembre 1996 à BORDEAUX
Résidence la Fôret, Rue du Camp d'Argent
Bâtiment D n°81 étage 3
40200 MIMIZAN PLAGE
Où étant et parlant à comme il est dit en fin d'acte

EN VERTU :

De l'expédition exécutoire d'un jugement rendu par le Tribunal Judiciaire de MONT-DE-MARSAN en date du 14.11.2023.
Et de l'expédition exécutoire d'un jugement rendu par le Tribunal Judiciaire de MONT-DE-MARSAN en date du 09.09.2025 précédemment signifié, et à ce jour définitif.

Et d'un COMMANDEMENT de PAYER valant SAISIE IMMOBILIERE, délivré par acte de mon ministère en date du 11.12.2025.

Et d'une Ordonnance sur requête rendue par le Juge de l'Exécution près le Tribunal Judiciaire de MONT DE MARSAN en date du 22.01.2026, mise au pied d'une requête présentée à lui en date du 10.01.2026.

Aux termes de l'article R322-1 du Code des procédures civiles d'exécution:

« A l'expiration d'un délai de huit jours à compter de la délivrance du commandement de payer valant saisie et à défaut de paiement, l'huissier de justice instrumentaire peut pénétrer dans les lieux désignés dans le commandement afin de dresser un procès-verbal de description, dans les conditions prévues par l'article R322-2.»

Et de l'article R322-3 du Code des procédures civiles d'exécution:
« L'huissier de justice peut utiliser tout moyen approprié pour décrire des lieux et se faire assister par tout professionnel qualifié en cas de nécessité. »

Requis sur place :

M. DEGORCE Gilles
Brigadier Chef Principal

M. DEGUIN-DAWSON Steve
Brigadier Chef Principal

M. LANOUREUX Stephane
Serrurier

Me CAILLAT Jean-Ann
Commissaire de Justice stagiaire

Lesquels ont signé l'original, et, en leur présence, je me suis introduit dans les lieux.

J'ai frappé plusieurs fois et sonné. J'ai appelé M. BOUSSOUGOUTH. Personne ne m'a ouvert. J'ai demandé au serrurier de procéder à l'ouverture des lieux.

Nous entrons, le logement est vide de tout occupant.

Ce Procès verbal comprend conformément à l'article R322-2 du Code des procédures civiles d'exécution:

1°) La description de l'Immeuble :

Situation et désignation de l'immeuble :
Dans un ensemble immobilier situé à MIMIZAN (40200) dans les Landes, Rue du Camp d'Argent, Résidence dénommée RESIDENCE DE LA FORET, composée de trois corps de bâtiments dénommés :
- bâtiment 1 "AILE EST
- bâtiment 2 "PARTIE CENTRALE"
- bâtiment 3 "AILE OUEST"

Figurant ainsi au cadastre : AD 373 4, lieudit « Résidence de la Forêt », pour une surface de 00ha 34a 37ca

Concernant le lot de copropriété suivant :
- lot numéro quatre-vingt-un (81)
- et les soixante-deux dix millième (62/10000èmes) des parties communes générales

Tel que le bien existe, avec tous droits y attachés, sans aucune exception ni réserve.
Biens et droits immobiliers, tel au surplus que lesdits biens et droits immobiliers existent, s'étendent et se poursuivent et comporte, avec toutes leurs aisances, appartenances et dépendances, communautés et mitoyennetés, droit de jour, vue, passage et autres droits actifs quelconques y attachés, sans aucune exception, ni réserve.

Il s'agit d'un studio de type S3 portant n°32 du plan situé au 3ème étage, façade sud du bâtiment de la partie centrale. La superficie garantie au titre de la loi du 18 décembre 1996 dite Loi Carrez est de 20,25 m2 pour le lot numéro 81.

Situé entre Bordeaux et Bayonne, Mimizan-Plage est une charmante station balnéaire blottie entre l'Océan Atlantique et les pinèdes, lacs et étangs.



Le taux d'ensoleillement y est idéal et les températures y sont douces. Cette petite station balnéaire dispose de 10km de plages de sable fin avec 6 plages surveillées, et propose de nombreuses animations estivales.

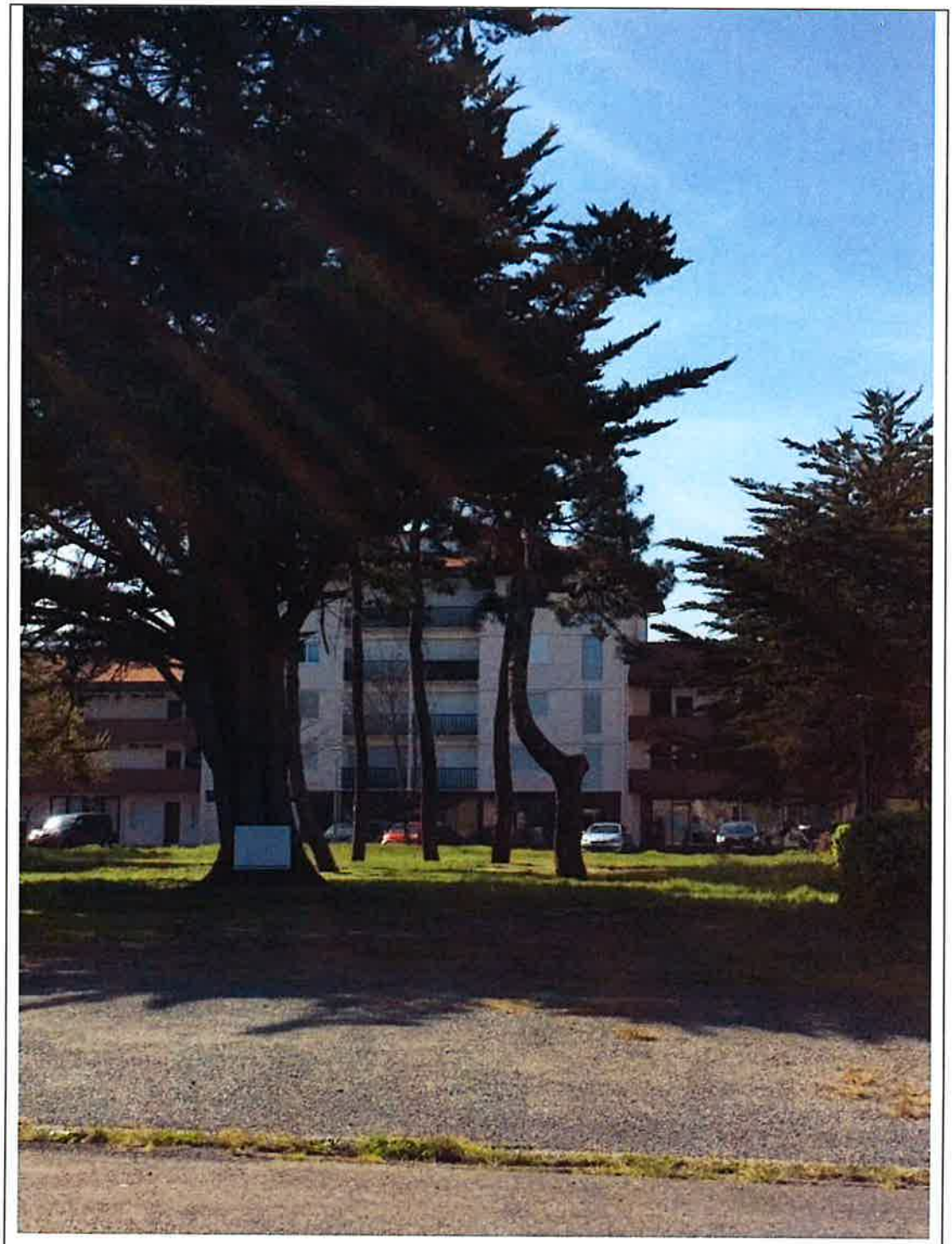




La gare la plus proches est à 35km (LABOUHEYRE) et l'aéroport de Bordeaux-Mérignac est à 120km.

La plage la plus proche à pied (Plage Sud) est à 12 minutes, et le supermarché (E. LECLERC) est à 5 minutes en voiture.

Le bien est proche du cœur de la ville où se trouvent un casino, un skate park, des restaurants, des bars...



Origine de propriété

Section	N°	Lieudit	Contenance
AD	373 4	Rue du Camp d'Argent, Résidence de la Forêt	00ha 34a 37ca

Orientation, Tenants et Aboutissants de l'immeuble :

Le studio et ses deux fenêtres sont orientés plein sud. La vue donne sur deux cours de tennis.

Description des parties extérieures de l'immeuble :

L'entrée dans l'immeuble se fait par un hall principal avec boîtes aux lettres.



L'appartement est au 3ème étage. Le bâtiment est équipé d'un ascenseur qui fonctionne au jour de notre venue.

En bas de l'immeuble, présence de diverses places de parking et d'une grande étendue d'herbe.



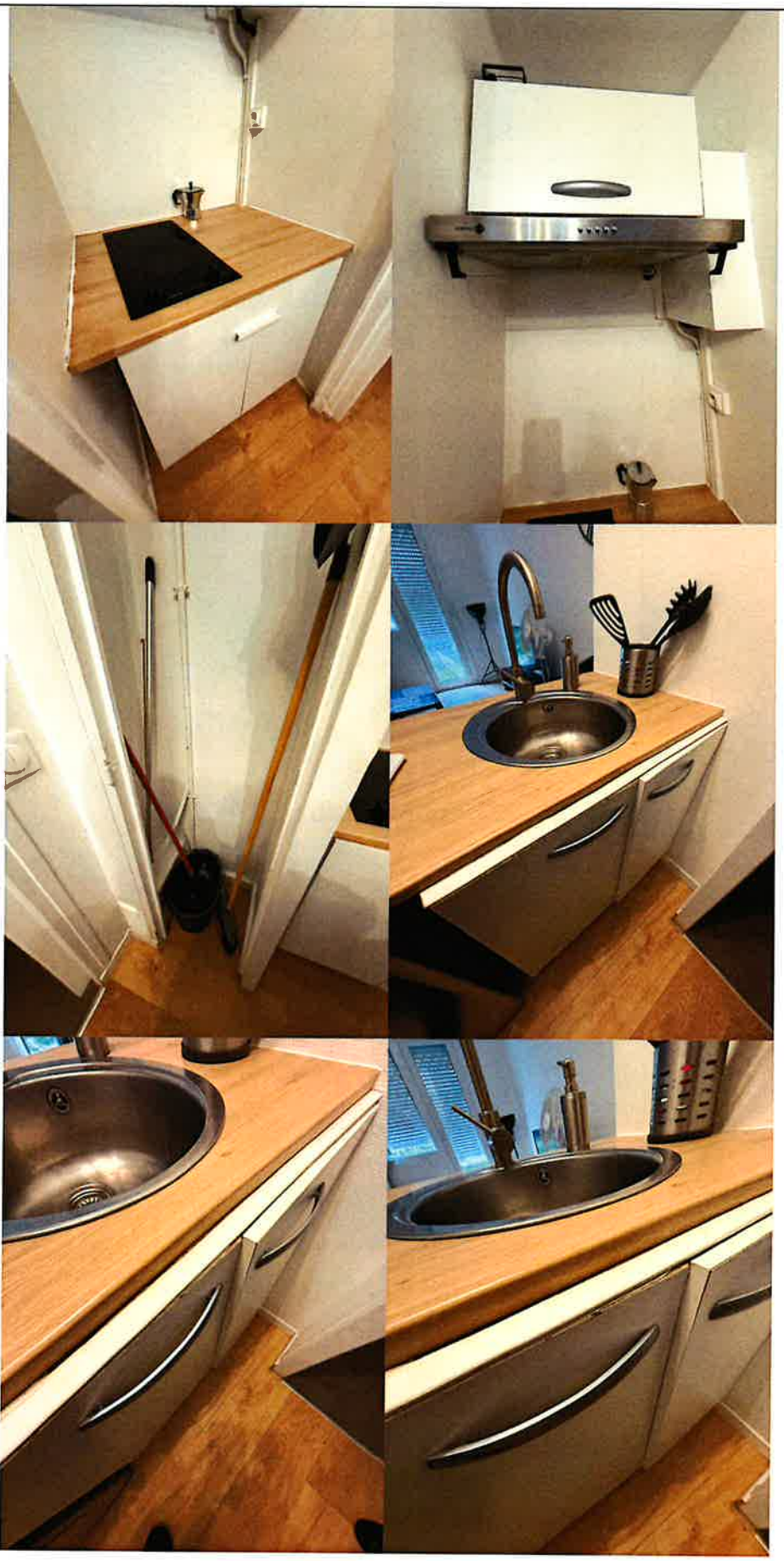
Description des parties intérieures de l'immeuble :

Il s'agit d'un petit studio.

Kitchenette (petite cuisine) :
Sol : parquet flottant en parfait état
Parois verticales : toile de ver peinte en blanc en bon état
Plafond : peinture blanche avec traces de rebouchage grossier
Equipements : une plaque vitro céramique deux feux, une hotte,
Un petit placard à balai.
Plan de travail, meuble sous évier légèrement gondolé d'humidité.

Par une porte coulissante, on accède à la salle de bain/Cabinet d'aisance.





Cabinet d'aisance/salle de bain :
Sol : linoléum gris
Parois verticales : peinture blanche
Equipements : un WC, un lavabo, une tablette, une douche, un petit cumulus



La cuisine est ouverte sur le salon.

Salon :
Sol : parquet flottant
Parois verticales : toile de vert peinte en blanc en bon état
Equipement : volet roulant électrique

Absence de climatisation, absence de balcon



On note, lors de notre entrée dans les lieux, que la fenêtre est ouverte aux quatre vents.



La vue donne sur les cours de tennis.



2°) Indication des conditions d'occupation et identité des occupants, et droits dont ils se prévalent :

AUCUN OCCUPANT SUR PLACE LORS DE NOTRE OUVERTURE

3°) Le nom et l'adresse du syndic de copropriété les cas échéant :

Agence de la Côte d'Argent,
12 rue Brémontier,
40200 MIMIZAN
05.58.09.00.64

A l'issue de nos opérations, nous refermons la porte à clé et nous retirons.

Me Virginie MAURY

SELARL
MAURY Virginie
Domaine de Julie
19 Imp Honoré de Balzac- BP 11
40201 MIMIZAN CEDEX
Tél : 05.58.09.03.48

huissier.mimizan@gmail.com
Paiement CB sécurisé sur
www.huissier-selarlmaury.fr

MODALITES DE REMISE DE L'ACTE

PV DE DESCRIPTION

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX le DIX SEPT FEVRIER à 14h00

A LA DEMANDE DE :

SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DE L'IMMEUBLE "FORET SUD", dont le siège social est situé Rue du Camp d'Argent 40200 MIMIZAN, représenté par son syndic en exercice l'AGENCE DE LA COTE D'ARGENT, SARL au Capital de 151.800,00 euros, dont le siège social est situé 12 rue Brémontier 40200 MIMIZAN, agissant poursuites et diligences de son représentant légal , domicilié en cette qualité audit siège social

PV DESCRIPTIF AU
Résidence la Fôret, Rue du Camp d'Argent Bâtiment D n°81 étage 3
40200 MIMIZAN PLAGE

La copie du présent acte comporte 10 feuilles.

Me Virginie MAURY

Me Virginie MAURY
Huissier de Justice Associée

ACTE D'HUISSIER DE JUSTICE

COUT ACTE	
EMOLUMENT ART. R444-3	375,00
D.E.P. Art.A444.15	
VACATION	
TRANSPORT	
H.T.	375,00
TVA 20,00%	75,00
TAXE FORFAITAIRE Art. 302 bis Y CGI	
FRAIS POSTAUX	
DEBOURS.....	
T.T.C.	**450,00**



Références : 2025208/MHS/SC
Edité le 17.02.2026